

Compte-rendu conseil d'école

du 9 mars 2021

Présents : Mmes Labi, Dourneau, Charrier Boffy-Boisset, enseignantes

Mme Savry membre du groupe d'appui

Mmes Kaplon, Daroux et Galecki, représentantes des parents

Mmes Roy et Van Haezemberghe maire et adjointe

Absents excusés : Mme Siré, inspectrice

M. Marasi DDEN

Mme Ledoux, parent

Validation du compte-rendu du premier conseil d'école.

Il y a-t-il des remarques sur le compte-rendu ?

Le groupe d'appui voudrait clarifier ses propos tenus lors du premier conseil :

La mairie et l'Education Nationale ont des fonctions différentes dans l'organisation des écoles primaires. La mairie permet une qualité des enseignements d'un point de vue matériel : elle prête les locaux, organise leur entretien, la pause méridienne, elle finance le personnel hors Education Nationale... A la Celle sur Loire, la mairie permet de bonnes conditions de travail des élèves grâce au budget qu'elle donne aux enseignants pour contribuer au matériel scolaire et pédagogique destiné aux classes, la mise à disposition de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs etc. Pour tout le reste, le pédagogique et l'organisation des enseignements dans l'école, les enseignants respectent des textes BO 2015/20 et la DSDEN de la Nièvre est garante de la qualité des enseignements et du respect des programmes effectués dans l'école, de par un accompagnement et des visites. Le groupe d'appui assiste l'école de La Celle en relation avec des élèves avec des difficultés comportementales tout en ayant une reconnaissance de la qualité des enseignements réalisés dans l'école. Pour tous les problèmes ou questions relatifs au temps de classes, c'est à l'équipe enseignante qu'il faut s'adresser.

Sécurité/ santé :

*Une alerte incendie a eu lieu mardi 2 mars : tout s'est bien passé.

*Vigi-pirate : depuis le 5 mars, on est redescendu au niveau d'alerte inférieur soit « sécurité renforcée – risque attentat ». Nous pouvons donc reprendre les activités aux abords de l'école (sur le stade par exemple). Le stationnement et la circulation devant les écoles restent restreints.

*Nouveau protocole sanitaire depuis le 22 février : port du masque de type 1 pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans/ aération quelques minutes des classes toutes les heures (en plus de l'aération de 15 min avant la classe/ aux récréations/ après la classe)

renforcement du non-brassage des classes en particulier à la cantine (ne concerne pas notre école puisque les 3 classes ne sont déjà pas brassées) / allongement de la durée d'isolement à 10 jours/

Les autres mesures restent d'actualité (notamment le port du masque pour les parents devant les écoles).

Question des parents : a-t-on des nouvelles pour les tests salivaires ?

⇒ Non, à ce jour nous n'avons pas reçu d'informations.

Aide aux élèves (APC/ Groupe d'appui) :

Depuis le début d'année, des APC ont lieu dans les classes et ont été proposées à 3 élèves de maternelle, 9 élèves de CP-CE et 9 élèves de CM. Pour rappel, cette année il nous a été demandé d'accentuer les APC sur du soutien aux élèves en difficultés.

Le groupe d'appui intervient principalement dans la classe de CM : il est déjà venu pour un projet dans la classe et reviendra à la demande de l'enseignante quand elle estimera qu'il y a un besoin (en particulier avant les vacances où l'ambiance est parfois moins sereine).

Question des parents : des discussions sur le harcèlement ont eu lieu dans la classe de CM : cela fait-il partie des programmes ? Pourquoi les parents n'ont-ils pas été informés ?

⇒ cela fait effectivement partie des programmes. Une attention particulière sur le sujet a eu lieu mais devant l'absence de cas de harcèlement, cela est resté dans le cadre de la classe. Les enseignantes restent vigilantes sur le sujet. Ces actions étant habituelles dans les classes et répondant aux programmes d'EMC, les enseignants ne sont pas obligés d'informer les parents.

Actions au projet d'école (activités culturelles...)

maternelle : sortie médiathèque le jeudi 6 mai

participation au jeu de la médiathèque : « une voix pour quelle histoire » : à partir de contes enregistrés, retrouver la couverture de l'album.

La médiathèque ne pourra pas recevoir les élémentaires au vu de la situation sanitaire.

Les deux classes d'élémentaires participent néanmoins aux jeux proposées par celle-ci : elles ont reçu des énigmes à résoudre.

CP-CE : ils participeront à une sensibilisation au risque d'inondations par la maison de la Loire (intervention en classe puis au bord de la Loire). Ceci est proposé par la communauté de commune (l'école ne paiera que le bus pour se rendre à la Loire).

CM : interventions d'une étudiante pour un projet scientifique autour des couleurs (2 demi-journées fin février). Les élèves ont été très réceptifs et les activités proposées très appréciées.

Bilan coopérative scolaire

Dépenses : cotisation à l'OCDE/ équipement pour la classe : 160 euros

Recettes : vente sapins : 240 euros

Chocolats Balthus : 113 euros/ Jeff de Brugges : 220 euros

Tombola : 700 euros (certains lots ayant été achetés sur le budget de l'année dernière)

Subvention mairie : 250 euros

Prévision organisation 2021/2022

La carte scolaire sera connue le 10 mars, l'école fait partie des écoles avec fermeture de classe proposée. Il n'y aurait donc plus que 2 classes l'année prochaine. L'équipe enseignante travaille déjà sur une organisation possible. A ce jour, est envisagée la répartition suivante :

- Classe1 : maternelle-CP avec un effectif de 13+ PS ?
- Classe 2 : CE-CM avec un effectif de 17 enfants

Intervention de la mairie : ce ne sont pas les informations qu'elle a. La mairesse a reçu l'inspectrice il y a un mois, qui lui a assuré qu'aucune classe ne serait fermée, et si c'était le cas, une ouverture provisoire serait mise en place pour qu'il y ait 3 classes. Plusieurs arrivées sont prévues en maternelle et élémentaires au mois de mai. De plus l'ouverture de la MAM permettrait d'avoir plus d'élèves.

⇒ La réponse sera connue le 10 mars. L'école n'a pas eu vent de nouvelles arrivées et n'a pas eu d'informations dans ce sens de l'inspectrice.

Questions diverses

Demandes de travaux à la mairie :

*une demande pour avoir de l'eau chaude dans les sanitaires avait été faite : cela est-il possible ?

⇒ non, après étude il n'est pas possible de faire venir un tuyau d'eau chaude. Mais la mairie fournit des serviettes lavables pour que les élèves puissent se laver les mains dans la classe (où il y a de l'eau chaude) :

problème : les élèves doivent transporter leur serviette de la classe aux toilettes pour la cantine.

⇒ *réponse de la mairie : cela ne devrait pas être le cas puisqu'il y a deux jeux de serviettes par enfant. Le nécessaire sera fait pour que dès jeudi il y ait également des serviettes dans les toilettes.*

* qu'en est-il du crochet pour fermer les portes du placard dans la classe de cycle 2 ?

⇒ la mairie a bien reçu la demande, quelque chose sera prévue pour pouvoir fermer le placard.

Information de la mairie aux enseignantes :

L'ordinateur qui avait été cassé est réparé et disponible en mairie. Cependant l'organisme avec lequel traite la mairie a bien précisé que c'était la dernière fois qu'il réparerait un ordinateur (visiblement l'écran a été cassé car il a été fermé alors qu'un objet devait se trouver entre l'écran et le clavier). La mairie prévient que la prochaine fois elle donnera le nom de l'enseignante pour que son assurance paye les réparations.

⇒ l'ordinateur a été cassé pendant les vacances, il est donc difficile de savoir qui est responsable.

Il est préférable de faire attention pour que cela ne se reproduise plus.

⇒ les enseignantes prennent note de l'information.

Pas d'autres questions de la part des parents ou de la mairie.